



Reconnaissance de dettes signée uniquement par mon mari

Par **Krol68**, le **22/05/2014** à **16:55**

Bonjour, je divorce et nous sommes allés chez le notaire pour les biens immobiliers.. Nous possédons une maison et un appartement.. Le frère de mon mari nous a aide financièrement pour l'achat de la maison et de l'appartement.. Et lors du rendez vous chez le notaire mon mari nous a informé que l'argent donné par son frère avait en fait été donné sous forme de reconnaissance de dettes..
Le montant de ces reconnaissances de dettes est supérieur à la valeur de la maison et de l'appartement.. Mon mari ne m'a jamais informée de ces reconnaissances de dettes et si j'avais eu connaissance de ces sommes nous serions restés dans notre maison d'avant et jamais nous n'aurions déménagé et encore moins acheter un appartement.. Nous n'avons pas de contrat de mariage.
N'ayant à aucun moment été informée de ces reconnaissances de dette et vu le montant exorbitant, et je précise que nous étions déjà propriétaire d'une maison pour laquelle nous avons un crédit, suis-je moi aussi tenue responsable de ces dettes uniquement signées par mon mari et sans qu'il m'en informe..
Merci de vos réponses.

Par **Marion3**, le **22/05/2014** à **17:03**

Bonjour,
Si votre époux (ou ex-époux) se trouve dans l'impossibilité de rembourser ces dettes, il est évident que les créanciers se tourneront vers vous pour le remboursement. Aux yeux de la loi, avertie ou non, vous êtes responsable au même titre que votre époux puisqu'étant mariés sans contrat.
Cdt

Par **Krol68**, le **22/05/2014** à **17:22**

Merci de votre réponse. Je dois vous préciser que le créancier en l'occurrence son frère ne réclamera pas ces sommes. Mon mari n'a jamais rien remboursé. Ce que mon mari et son frère veulent, c'est en fait me désolidariser de ces dettes et en retour mon mari garde la maison et l'appartement et je "pars" sans aucune somme d'argent me permettant d'acheter un bien immobilier.. Est-ce équitable et surtout est-ce leur droit ?
Les reconnaissances de dettes signées par mon mari sont vraiment des grosses sommes.
Cordialement

Par **Marion3**, le **22/05/2014** à **17:31**

A votre place, je contacterais un avocat très rapidement (vous demandez un rendez-vous). J'ai la nette impression que vous êtes en train de vous "faire avoir" de façon grandiose.
Tenez-nous au courant.
Bonne chance.

Par **Krol68**, le **22/05/2014** à **20:02**

J'attends le rapport du Notaire pour revoir mon avocat.
Merci bcp pour votre réponse.. Je ne manquerai pas de vous tenir informée.
Cordialement ..

Par **moisse**, le **23/05/2014** à **08:21**

Bonjour,
Ces prêts doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration au fisc.
<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>
Pour vérifier s'il ne s'agit pas d'attestations/reconnaissance de circonstances anti-datées, demandez la nature des moyens de paiement et la preuve du bon encaissement.